



Credit revolving incident de paiement

Par **ardy**, le **23/10/2013** à **17:21**

j ai arrete de rembourser deux crédits 19000 et 10000 euros en mai 2009 et plus de 4 ans apres un huissier me demande de rembourser les sommes dues est ce qu il y a une forclusion apres plus de 4 ans

Par **JuLx64**, le **23/10/2013** à **17:24**

Vous voulez dire que pendant plus de 4 ans, les créanciers n'ont effectué absolument aucune démarche pour vous demander de payer ?
Donnez-nous vite les noms de ces philanthropes...

Par **Laure3**, le **23/10/2013** à **18:47**

Bonjour ardy,

Cette demande d'huissier a t'elle été envoyée en Recommandé AR ?
Cet huissier se trouve t-il dans votre département ?

Etes-vous certain qu'il n'y a pas eu de jugement avec délivrance d'un titre exécutoire ?

Sans jugement et titre exécutoire, la prescription est de 2 ans après le dernier versement.

Répondez pour l'huissier et le courrier pour savoir s'il ne s'agit pas d'une société de recouvrement.

Cdt

Par **ardy**, le **24/10/2013** à **08:12**

bonjour, il n'y a jamais eu de jugement depuis mai 2009 que j'ai arrêté de rembourser; je suis sur paris et l'huissier en question est à bordeaux et le courrier n'est pas recommandé AR

Par **JuLx64**, le **24/10/2013** à **12:09**

Déjà si le courrier n'est pas en LRAR c'est poubelle direct.